

Collision entre un train de voyageurs et un convoi exceptionnel routier survenue le mardi 7 avril 2026 sur le passage à niveau n° 96 à Mazingarbe dans le Pas-de-Calais (62)

Fiche de présentation

I) Localisation de l'accident

Mardi 7 avril 2026 vers 6 h 45, un TGV assurant la liaison Dunkerque / Paris-Nord a heurté un convoi exceptionnel routier transportant un pont mobile de l'armée de terre sur le passage à niveau n° 96 (PN 96) à la frontière entre les communes de Mazingarbe et Bully-les-Mines dans le département du Pas-de-Calais (62).

Ce matériel militaire aurait été utilisé pour un exercice en Belgique et aurait dû être rapatrié à Angers au 6^e régiment du génie par un transporteur privé.

Le PN 96 est à la croisée de la ligne ferroviaire n° 301 000 Arras / Dunkerque et la rue Lamartine à Bully-les-Mines, sur la route départementale n° 75 (RD 75). Il est muni de 4 demi-barrières (SAL4) fermant complètement le passage à niveau dans les deux sens de circulation routière.

Il n'est pas inscrit au programme de sécurisation national des passages à niveau. La vitesse limite de circulation des trains sur la zone du PN est de 140 km/h.

Le choc violent a entraîné le décès du conducteur du TGV dont la cabine a été écrasée par l'impact, ainsi que, parmi les passagers du train, deux blessés en urgence absolue et une dizaine de blessés. Le conducteur du convoi routier a été légèrement blessé.

Suite à l'impact, le TGV a déraillé mais est resté sur ses roues et s'est immobilisé environ 400 m après le PN. La voie ferrée a été détériorée sur toute cette longueur. Les dégâts extérieurs du train les plus notables sont situés sur la motrice de tête.



Localisation de la collision sur la commune de Mazingarbe
source : schéma Openstreetmap annoté par le BEA-TT



Vue satellite rapprochée du PN 96 avec sens de circulation du TGV et du convoi exceptionnel

source : photo Google Earth annotée par le BEA-TT

II) Les faits, d'après les premiers éléments recueillis

À environ 6 h 45 le mardi 7 avril 2026, le TGV n° 7 304 reliant Dunkerque à Paris-Nord sort d'une courbe à environ 300 m en amont du PN 96 et percute quelques secondes plus tard un convoi exceptionnel routier engagé sur le PN. Ce convoi était composé d'un tracteur routier et d'une semi-remorque type « porte-char » sur laquelle était arrimé un pont mobile militaire d'une masse d'environ 40 tonnes et d'environ 4 m de hauteur.

L'avant droit du TGV percute l'arrière-droit de la semi-remorque, au niveau du dernier essieu, enfonçant le châssis et détruisant une partie de l'arrière-droit du pont mobile. Le tracteur routier est alors à quelques mètres au-delà du PN. La cabine du TGV est écrasée et le conducteur du train est tué.

Le choc provoque la rotation d'environ 90° de la semi-remorque dans le sens horaire et concomitamment le recul du tracteur routier sur quelques mètres. Le pont mobile, attaché *a priori* par des chaînes, se désolidarise de la semi-remorque et ripe sur le sol pour s'immobiliser en partie dans la propriété d'un riverain.

Le conducteur du convoi routier de nationalité polonaise, présent dans la cabine du tracteur au moment de la collision, est légèrement blessé.

Cette collision s'est produite quelques minutes après le passage d'un train express régional.

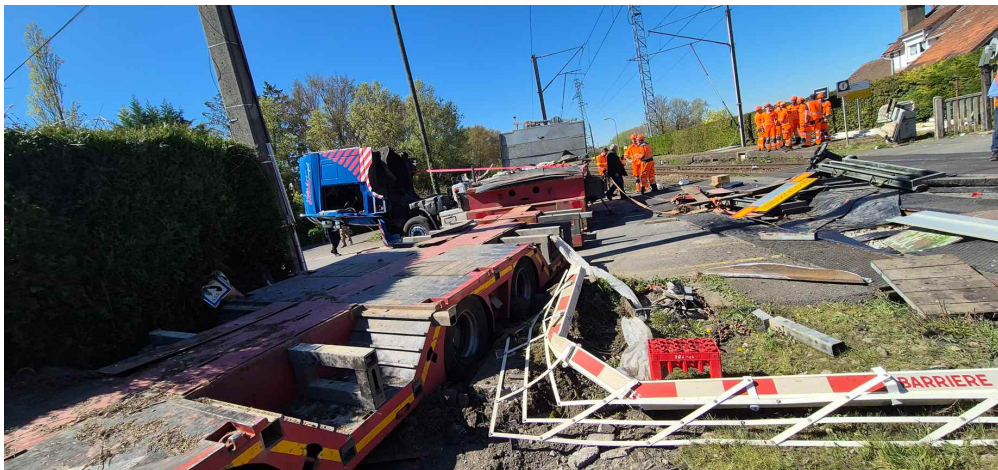
L'accident a mobilisé environ 80 pompiers, des agents de la SNCF, une quarantaine de policiers et gendarmes et une quarantaine de personnes de la protection civile.



**TGV immobilisé
après la collision**
photo BEA-TT



**Cabine avant du
TGV après la
collision**
photo BEA-TT



**Convoi
exceptionnel
après la collision.
En premier-plan
la semi-remorque
et à l'arrière-plan
le tracteur routier
(la cabine a été
basculée par les
pompiers après
l'accident)**
photo BEA-TT



**Pont mobile
immobilisé en
partie sur la voie
fermée**
photo BEA-TT

III) L'ouverture de l'enquête

Cet évènement met une nouvelle fois en évidence les risques liés à la traversée d'un passage à niveau par un convoi exceptionnel routier, moins d'un mois après la collision entre un train express régional et un convoi exceptionnel transportant deux mobil-homes à Saint-Raphaël (83), objet d'une [enquête du BEA-TT](#) ouverte le 31 mars 2026.

À Mazingarbe, le BEA-TT enquêtera sur le déroulé des faits ainsi que sur l'ensemble des circonstances ayant conduit à la collision sur le passage à niveau. Il examinera en particulier les conditions de délivrance de l'autorisation de transport exceptionnel, le respect par le transporteur de l'itinéraire autorisé, le comportement du conducteur de la voiture pilote accompagnant le convoi et la configuration technique du convoi (masses, dimensions, puissance du véhicule tracteur, transmission, arrimage du pont-mobile, etc.).

Il mènera également une investigation sur le passage à niveau, en particulier sur son cycle de fonctionnement y compris en présence d'un train croiseur. Il vérifiera également que son profil en long ne nécessitait pas son classement comme passage à niveau à franchissement difficile, et s'il pouvait être aménagé différemment pour faciliter la traversée.

Enfin, le BEA-TT étudiera la conception de la cabine du TGV au regard de son comportement en cas de choc frontal. Il analysera également les consignes données aux conducteurs de train, de manière générale, et aux conducteurs de TGV en particulier, en situation de collision imminente, afin de préserver leur intégrité physique.

Cette enquête sera réalisée dans le cadre des articles L. 1621-1 à L. 1622-2 et R. 1621-1 à R. 1621-26 du Code des transports. Elle a pour seul objet de prévenir de futurs accidents et ne vise pas à déterminer des responsabilités.

Tout témoignage, y compris par des vidéos ou des photos de l'accident, peut être transmis au BEA-TT à l'adresse électronique : bea-tt@transports.gouv.fr